Nations Unies S/PV.4074



Conseil de sécurité

Provisoire

Cinquante-quatrième année

4074e séance
Mardi 30 novembre 1999, à 15 heures
New York

Président :	M. Türk	(Slovénie)
Membres :	Argentine	M. Petrella
	Bahreïn	M. Al-Khalifa
	Brésil	M. Cordeiro
	Canada	M. Duval
	Chine	M. Chen Xu
	États-Unis d'Amérique	Mme Soderberg
	Fédération de Russie	M. Gatilov
	France	M. Teixeira da Silva
	Gabon	M. Essonghé
	Gambie	M. Jagne
	Malaisie	M. Hasmy
	Namibie	M. Andjaba
	Pays-Bas	M. Scheffers
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Richmond

Ordre du jour

La situation concernant Haïti

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de police civile des Nations Unies en Haïti (S/1999/908)

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de police civile des Nations Unies en Haïti (S/1999/1184)

99-86600 (F)

La séance est ouverte à 15 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation concernant Haïti

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de police civile des Nations Unies en Haïti (S/1999/908)

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de police civile des Nations Unies en Haïti (S/1999/1184)

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants d'Haïti et du Venezuela des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Lelong (Haïti) prend place à la table du Conseil; M. Bivero (Venezuela) occupe le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis des deux rapports du Secrétaire général sur la Mission de police civile des Nations Unies en Haïti, documents S/1999/908 et S/1999/1184.

Les membres du Conseil sont également saisis du document S/1999/1202, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par l'Argentine, le Brésil, le Canada, les États-Unis d'Amérique, la France et le Venezuela.

Je donne la parole au représentant d'Haïti.

M. Lelong (Haïti) : Monsieur le Président, qu'il me soit permis de vous féliciter pour la conduite des travaux du Conseil pendant le mois de novembre qui arrive à sa fin et aussi d'étendre ma reconnaissance à votre prédécesseur du mois d'octobre, S. E. Sergei Lavrov.

La Mission de police civile des Nations Unies en Haïti (MIPONUH), dont le mandat avait été prorogé par la résolution 1212 (1998) adoptée par le Conseil de sécurité à sa 3949e séance, le 25 novembre 1998, arrive à terme aujourd'hui.

La MIPONUH avait pour tâche de continuer à aider le Gouvernement haïtien en fournissant appui et assistance pour la professionnalisation de la police nationale, notamment par des activités de conseil et le renforcement de la capacité de la direction centrale à gérer l'assistance internationale qu'elle recevait de sources bilatérales et multilatérales.

La MIPONUH ainsi que les diverses missions qui l'ont précédée en Haïti, depuis le déploiement de la Mission des Nations Unies en Haïti le 31 mars 1995, prenant la relève de la force multinationale, ont toutes accompli leur mandat avec mérite, dans une évolution positive dont le Conseil de sécurité, qui les a autorisées, peut se féliciter.

Cependant, le travail est loin d'être accompli. La bataille pour la démocratie n'est pas tout à fait gagnée. Un long chemin a été parcouru et des résultats importants et significatifs ont été obtenus, mais des éléments menaçants, capables d'inverser la tendance au progrès, persistent encore.

Certes, la consolidation des institutions se poursuit en dépit des difficultés d'ordre divers. Des insuffisances internes et des pressions externes menacent de la débiliter, de la fragiliser, entravant sa progression vers la maturité et la conquête de la compétence professionnelle.

Le rôle de la Police nationale haïtienne et le travail réalisé sont rendus encore plus difficiles par la dimension réelle des problèmes qui affectent le bien-être de la population ainsi que les contraintes qui entravent le développement : principaux problèmes qui sont à la fois causes et symptômes du retard que connaît le pays et qui empêchent de répondre aux besoins pressants de la grande majorité de la population.

À ce propos, je voudrais souligner le paragraphe 8 de la résolution 1212 (1998) qui invitait les organes et institu-

tions de l'ONU, en particulier le Conseil économique et social, à contribuer à l'élaboration d'un programme à long terme d'aide à mon pays.

Le Conseil économique et social a répondu à cet appel en adoptant la résolution E/1999/L.35 qui est le fruit du travail intense effectué par le Groupe consultatif ad hoc sur Haïti.

Les jalons d'une nouvelle approche de l'assistance que la communauté internationale apporte aux pays en sortie de crise ont été posés. Et dans le cas de mon pays, il nous faut désormais relever un nouveau défi et pas des moindres : celui de transformer en actes, les diverses recommandations contenues dans cette résolution du Conseil économique et social.

Dans son rapport au Conseil de sécurité (S/1999/1184) du 18 novembre dernier, le Secrétaire général, dans le cadre d'un appui éventuel à Haïti après le 30 novembre 1999, avançait qu'une nouvelle mission pourrait combiner les fonctions actuellement exercées par la MIPONUH et la Mission civile internationale en Haïti pour assister le Gouvernement dans les secteurs revêtant une importance cruciale pour la poursuite de la consolidation de la démocratie, à savoir : la police, la justice et les droits de l'homme.

Parmi ses observations, le Secrétaire général soulignait qu'il est possible d'affirmer que la MIPONUH a contribué de manière non négligeable au développement institutionnel et à la réforme de la police haïtienne et il ajoutait que l'expiration de son mandat marque la fin des opérations de maintien de la paix en Haïti. Je dirais aussi qu'elle souligne la nécessaire capacité de la société de résoudre ses conflits de manière pacifique.

C'est en fonction de ces considérations que le Président de la République d'Haïti, S. E. M. René Préval dans sa lettre au Secrétaire général en date du 8 novembre remerciait l'Organisation des Nations Unies pour l'envoi de cette mission, qui a fourni une contribution précieuse à l'amélioration des performances de l'institution policière et de la stabilité du pays. Néanmoins, pour consolider le travail déjà accompli, il serait tout à fait indiqué que se poursuive l'appui de la communauté internationale dans ce domaine.

En conséquence, la République d'Haïti souhaite que soit mise en place une mission d'appui institutionnel, sans uniformes et sans armes visant à soutenir le processus de démocratisation, à assister le Gouvernement haïtien dans le renforcement de l'appareil judiciaire et la professionnalisation de la police nationale.

Le projet de résolution S/1999/1202 concernant la phase de transition vers la Mission civile internationale d'appui en Haïti (MICAH), ainsi que le projet de résolution créant cette mission et déposé devant l'Assemblée générale sous la cote A/54/L.36, répondent à ces préoccupations et nous espérons qu'ils seront approuvés par les instances respectives.

Pour terminer, je voudrais exprimer la reconnaissance du Gouvernement et du peuple haïtiens à tous ceux qui nous ont témoigné compréhension et soutien dans notre marche difficile vers la satisfaction des exigences de démocratie, de développement et de justice, notamment le groupe des Amis du Secrétaire général sur la question d'Haïti, auteur du projet de résolution à l'examen.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant d'Haïti des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais mettre le projet de résolution aux voix.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Je vais d'abord donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

M. Gatilov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Fédération de Russie va s'abstenir au moment du vote sur le projet de résolution relatif à la Mission de police civile des Nations Unies en Haïti pour des raisons de principe que l'on peut résumer de la façon suivante.

Premièrement, en prolongeant le mandat de la Mission, le Conseil de sécurité va une nouvelle fois violer sa propre décision et se placer véritablement dans une situation absurde. Le fait que, dans le texte, on emploie le verbe «continuer» au lieu de l'expression «proroger le mandat» ne change rien quant au fond de la question. Cela nous apparaît comme une tentative de camoufler le sens véritable de cet événement.

Deuxièmement, et c'est l'essentiel, le Président d'Haïti, René Préval a clairement exprimé sa position dans sa lettre du 8 novembre. Il a exprimé sa reconnaissance à l'ONU pour l'activité de la Mission de police civile des Nations Unies en Haïti et a exprimé le voeu de voir se créer une nouvelle mission sans uniformes et sans armes. Une telle démarche s'écarte de celle qui est mentionnée dans le projet de résolution dont nous sommes saisis.

Nous estimons que le Conseil de sécurité ne doit pas adopter de décision prorogeant le mandat de la Mission de police civile des Nations Unies en Haïti dans la mesure où le Gouvernement haïtien n'en a pas fait la demande officielle par écrit.

Pour terminer, nous pensons qu'il est important de souligner que la Fédération de Russie appuiera la création de la Mission civile internationale d'appui en Haïti, convaincus que nous sommes de la nécessité de maintenir une présence de l'ONU dans ce pays. Le plus important est que cette présence soit polyvalente et n'aille pas à l'encontre des voeux du pays d'accueil.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution publié sous la cote S/1999/1202.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Argentine, Bahreïn, Brésil, Canada, Chine, France, Gabon, Gambie, Malaisie, Namibie, Pays-Bas, Slovénie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Votent contre :

Néant

S'abstiennent :

Fédération de Russie

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 14 voix pour, zéro voix contre et une abstention. Le projet de résolution est adopté en tant que résolution 1277 (1999).

Je vais maintenant donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. Petrella (Argentine) (*parle en espagnol*) : Nous avons adopté une mesure technique préliminaire visant à faciliter une transition en douceur entre les missions de l'ONU qui sont actuellement déployées. Je fais allusion à la Mission civile internationale en Haïti (MICIVIH), à la Mission de police civile des nations Unies en Haïti (MIPONUH) et à la nouvelle Mission civile internationale d'appui en Haïti (MICAH). Le projet de résolution sur cette question sera examiné sous peu par l'Assemblée générale. Le Secrétaire général, au paragraphe 44 de son dernier rapport (S/1999/1184) reconnaît la nécessité d'assurer une transition en douceur.

Lorsque le Conseil a adopté la résolution 1212 (1998), un processus de coordination a été entamé entre les principaux organes de l'Organisation. Se fondant sur la résolution 1999/11 du Conseil économique et social, le groupe des Amis du Secrétaire général pour Haïti, en consultation avec le Secrétariat et le Gouvernement haïtien, a préparé le projet de résolution qui porte création de la Mission civile internationale d'appui en Haïti (MICAH) dont le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes s'est porté coauteur.

Nous pouvons affirmer que la résolution que nous venons d'adopter constitue une expérience pratiquement inédite dans l'histoire des Nations Unies. Nous achevons l'une des dernières phases de ce processus de coordination entre les différentes étapes du règlement d'un conflit. Au maintien de la paix — qui était l'objectif de la Mission de police civile des Nations Unies en Haïti (MIPONUH) et des autres missions qui l'ont précédée — va succéder la phase de consolidation de la paix, des institutions gouvernementales et du système démocratique. Au cours de chacune de ces étapes, tous les organes principaux impliqués ont exercé et continueront d'exercer pleinement leurs fonctions.

L'Argentine s'est engagée en faveur du maintien des institutions démocratiques en Haïti, en fournissant des ressources et du personnel militaire et de police dès le début de la présence des Nations Unies.

Nous remercions à nouveau tous les membres du Conseil qui ont accepté cette prorogation de nature technique et transitoire. Nous remercions également M. Julian Harston pour l'excellente façon dont il s'est acquitté de ses fonctions de Représentant du Secrétaire général et nous souhaitons la bienvenue à son remplaçant, M. Alfredo Lopes Cabral, à qui nous apporterons toute notre collaboration dans l'exercice de cette fonction.

Mme Soderberg (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis appuient fermement cette proposition qui vise à maintenir la Mission de police civile des Nations Unies en Haïti (MIPONUH) jusqu'au 15 mars 2000. Elle donne aux Nations Unies le temps nécessaire pour recruter le personnel technique compétent pour exécuter le mandat de la nouvelle mission, la Mission civile internationale d'appui en Haïti (MICAH). La création de cette nouvelle mission constitue une nouvelle étape dans le partenariat de la communauté internationale avec Haïti. Elle poursuit le travail de la MIPONUH et de ses prédécesseurs en vue de créer une force de police hautement professionnelle, qui a commencé après le rétablissement de la démocratie en 1994. Mais, elle donne également une nouvelle orientation à ce partenariat.

La transition de la MIPONUH à la MICAH au cours des prochains mois reflète les réalités changeantes dans le type d'aide internationale la mieux adaptée à Haïti d'aujourd'hui. Le travail difficile qui consiste à créer une force de police professionnelle est maintenant derrière nous, car les 6 000 personnes environ qui ont été recrutées il y a plusieurs années sont maintenant devenues des officiers expérimentés. Nous devons maintenant faire porter toute notre attention sur la viabilité de la Police nationale haïtienne (PNH). Pour ce faire, la communauté internationale doit se concentrer sur le renforcement des capacités de gestion des membres intermédiaires et supérieurs de la force, en l'aidant à mieux gérer les programmes, fonds, matériel et personnel.

Dans ce nouveau rôle, la police civile internationale armée et en uniforme qui se trouve actuellement en Haïti sera remplacée par des conseillers techniques — d'habitude, dans leurs pays d'origine ces conseillers sont des officiers de police de rang supérieur — qui travailleront à Port-au-Prince et dans chacun des neufs départements d'Haïti afin de mettre sur pied un cadre compétent de commandants et de gestionnaires de police haïtiens.

Nous devons également être francs dans notre évaluation de la situation actuelle en Haïti et reconnaître que le système judiciaire n'est pas à la hauteur des progrès réalisés par la police. D'ailleurs, à moins que ce problème ne soit réglé rapidement, la faiblesse du système judiciaire pourrait saper notre long travail avec la Police nationale haïtienne. En outre, les défaillances de l'administration de la justice posent une menace à long terme à la protection des droits fondamentaux du peuple haïtien.

Il est par conséquent approprié que l'appui précieux que fournira la MICAH à la police haïtienne soit également assorti d'efforts séparés, mais néanmoins complémentaires, pour renforcer le secteur judiciaire et améliorer le respect à long terme des droits de l'homme en Haïti. Grâce aux efforts de la MIPONUH et des missions précédentes, et de la Mission civile internationale en Haïti, la communauté internationale a aidé Haïti à progresser dans les domaines essentiels pour toute société juste et démocratique. Mais le travail n'est pas encore terminé, et aujourd'hui nous passons à l'étape suivante dans notre partenariat avec Haïti.

M. Cordeiro (Brésil) (*parle en anglais*) : Le Brésil a parrainé le projet de résolution qui vient d'être adopté par le Conseil, prorogeant le mandat de la Mission de police civile des Nations Unies en Haïti (MIPONUH) jusqu'à mars 2000. Nous n'avons pas de doute que l'Assemblée générale va bientôt approuver l'établissement d'une nouvelle mission intégrée en Haïti pour apporter une assistance dans les domaines cruciaux de la formation de la police, du processus électoral, de la justice et des droits de l'homme, qui sont essentiels pour la consolidation de la démocratie dans le pays.

La mise en place de la nouvelle Mission civile internationale d'appui en Haïti (MICAH) permettra de mener à terme le rôle du Conseil de sécurité dans le maintien de la paix en Haïti. L'assistance internationale va désormais se concentrer sur le passage à la consolidation de la paix grâce à un programme d'appui à long terme avec la participation directe de la communauté des donateurs et des organes et institutions des Nations Unies, y compris les institutions de Bretton Woods. Dans cette perspective, la décision prise aujourd'hui par le Conseil permettra de se donner le temps nécessaire pour une transition sans heurt jusqu'à ce que la nouvelle mission devienne pleinement opérationnelle.

La transition vers de nouvelles formes d'assistance internationale pour Haïti répond directement aux préoccupations exprimées dans la résolution 1212 (1998), adoptée par le Conseil de sécurité il y a un an. Nous sommes heureux de constater la contribution déterminante et très efficace apportée par le Conseil économique et social dans l'élaboration du nouveau modèle de présence des Nations Unies en Haïti. Nous sommes fiers du fait que c'était à l'initiative de l'Ambassadeur Celso Amorim qu'une invitation, demandant spécifiquement au Conseil économique et social de contribuer à la conception d'un programme à long terme d'aide à Haïti a été incluse dans la résolution 1212 (1998).

Le Brésil faisait également partie des cinq membres du Groupe consultatif qui a préparé les recommandations approuvées par le Conseil économique et social en réponse à cette invitation. Nous estimons que cet exemple a ouvert la voie vers un renforcement de la collaboration entre les deux Conseils pour examiner des questions ayant trait au passage progressif du maintien de la paix à la consolidation de la paix après les conflits.

Haïti se trouve à une étape critique. L'adoption de cette résolution va envoyer le message énergique que la communauté internationale reste résolue à aider le peuple haïtien. C'est également une manifestation de notre volonté d'assurer la constance et la continuité dans les efforts destinés à appuyer une stabilité à long terme pour Haïti.

Enfin, nous exprimons notre reconnaissance à la délégation canadienne, ainsi qu'aux autres membres du groupe des Amis du Secrétaire général pour Haïti, qui ont

conduit ce processus en consultation étroite avec le Gouvernement haïtien.

M. Chen Xu (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise a toujours appuyé les efforts faits par les Nations Unies pour aider le peuple haïtien à se sortir de la crise politique et commencer son processus de reconstruction économique. Nous apprécions les efforts faits par la Mission de police civile des Nations Unies en Haïti (MIPONUH) et la Mission civile internationale en Haïti (MICIVIH) pour aider le peuple haïtien dans ses efforts de reconstruction. Nous avons relevé que le Président Préval d'Haïti, dans sa lettre datée du 8 novembre, a exprimé l'espoir que les Nations Unies continuent d'appuyer le processus de paix en Haïti et mettent rapidement en place une nouvelle mission. À cet égard, nous souscrivons à la proposition du Secrétaire général de mettre en place la Mission civile internationale d'appui en Haïti (MICAH). Nous espérons que l'Assemblée générale se prononcera sur une résolution pertinente assez rapidement.

Selon nous, lorsque la situation générale en Haïti sera stable, les efforts des Nations Unies devront se concentrer sur l'aide à apporter à Haïti pour lutter contre la pauvreté et relancer son économie. C'est pourquoi nous avons toujours estimé que, compte tenu de la situation générale, la MIPONUH devrait envisager d'achever son travail afin que les institutions compétentes puissent jouer un rôle accru dans le domaine de la consolidation de la paix.

Nous venons de voter pour une prorogation de trois mois du mandat de la MIPONUH, en considérant qu'il était nécessaire qu'il y ait un passage progressif et sans heurt de la MIPONUH à la MICAH.

Nous espérons sincèrement qu'Haïti sera en mesure de maintenir la stabilité et progressera rapidement, avec l'aide de la communauté internationale, dans la voie de la paix, de la stabilité et du développement.

M. Duval (Canada) : Le Canada a présenté la résolution qui permet de maintenir la Mission de police civile des Nations Unies en Haïti (MIPONUH) jusqu'au 15 mars 2000. Nous l'avons fait au terme d'une longue démarche concernant la transition des missions de maintien de la paix aux missions de consolidation de la paix et de reconstruction après les conflits. Il importe de rappeler aujourd'hui que c'est le Brésil qui, au Conseil, a soulevé cette question et que ce pays — comme le faisait remarquer son représentant — a participé, au sein du Conseil économique et social et avec les Amis du Secrétaire général pour Haïti, à la définition d'une nouvelle approche pour assurer la transition des missions de maintien de la paix aux missions de consolidation de la paix.

Nous avons appuyé la résolution, parce que nous sommes d'accord avec les conclusions du rapport du Secrétaire général du 18 novembre 1999 sur la MIPONUH. La MIPONUH a fait une importante contribution au développement institutionnel de la police et à la réforme de la police, et elle a jeté les bases du développement d'un service de police indépendant et professionnel en Haïti. En outre, le travail du Représentant du Secrétaire général donne la présence politique nécessaire à la communauté internationale pour un accompagnement coordonné et efficace des efforts des Haïtiens. Ces acquis de la MIPONUH permettent aujourd'hui de passer, à la demande du Président Préval, à un dispositif plus souple, adapté aux besoins prioritaires d'Haïti.

La future Mission civile internationale d'appui en Haïti (MICAH), dont on a parlé aujourd'hui — projet qui est étudié par l'Assemblée générale — complétera la transition déjà amorcée d'une présence militaire de maintien de la paix à une présence de police civile, qui évolue vers un programme de coopération à long terme. La MICAH a été conçue de manière à apporter un appui plus large, mieux ciblé et mieux coordonné à Haïti, tout en réduisant les effectifs et le coût total de la mission.

Haïti et les Amis du Secrétaire général pour Haïti, qui ont préparé le projet de résolution pour l'Assemblée générale, se sont penchés sur la difficile période qui suit la fin d'une mission de maintien de la paix. Ils sont conscients que le travail pratique d'organisation et de mise en place de la MICAH demandera beaucoup d'attention et de temps. Pour cette raison, la période de transition que le Conseil vient d'adopter en décidant de maintenir la MIPONUH jusqu'au 15 mars 2000 est essentielle afin que la MICAH puisse être organisée, déployée et utilisée à son plein potentiel.

La MICAH sera une mission nouvelle, qui différera fondamentalement du maintien de la paix, et le choix des experts qui formeront la mission sera un élément clef du succès. Leur recrutement demandera du temps. Il faudra également du temps pour bien agencer les activités de la MICAH avec les nombreux programmes multilatéraux et bilatéraux en place en Haïti (par exemple avec les programmes canadiens d'appui en matière de police et de justice). Il faudra surtout nous assurer que la MICAH ne sera pas une intervention ponctuelle, mais réellement l'instrument qui consolidera les acquis de l'action des Nations Unies et

mettra en place les éléments nécessaires pour l'appui à long terme en Haïti.

(*L'orateur poursuit en anglais*)

C'est au peuple et au Gouvernement haïtien qu'incombe, en fin de compte, la responsabilité de la reconstruction et du maintien d'un climat de sécurité et de stabilité dans leur pays. Les élections législatives prévues le 19 mars 2000 seront à cet égard déterminantes. Ces élections, fondamentales pour le développement démocratique d'Haïti, doivent absolument se tenir comme prévu dans le calendrier électoral, et dans un climat de sécurité, pour que l'on parvienne à la stabilité politique à laquelle aspirent les Haïtiens.

Enfin, notre décision de maintenir la MIPONUH en vue d'édifier la MICAH se fonde sur le souhait d'appuyer le peuple haïtien dans sa volonté de développement. Il incombe également au Conseil de veiller à ce que la transition se passe de façon pacifique et sans heurt et nous espérons sincèrement que la décision d'aujourd'hui est la preuve d'un esprit de coopération entre le Conseil et l'Assemblée générale dans le but de faire avancer cette cause commune.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autres orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 15 h 45.